



Maintenant et demain  
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons

# Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants



Informations pour les  
étudiants ayant une  
invalidité permanente

Cibleétudes.ca

Canada

Aujourd'hui plus que jamais, il est important d'être titulaire d'un diplôme d'études universitaires, collégiales ou professionnelles. Le Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants rend les études plus abordables pour les personnes ayant une invalidité permanente en les aidant à payer leurs études au moyen de prêts (sommes remboursables) et de bourses (sommes non remboursables).

## Quelles sont les mesures de soutien offertes aux personnes ayant une invalidité permanente?

Des prêts et bourses canadiens sont offerts dans le cadre d'un programme de cours allégé pour les personnes ayant une invalidité permanente. Les mesures sont les suivantes:

- » Des prêts et bourses pour les étudiants à temps plein, si vous êtes inscrit à au moins 40 p. 100 d'un programme complet d'études.
- » Jusqu'à 210 \$ par semaine en prêts pour les étudiants à temps plein.
- » Une bourse de 250 \$ par mois d'études pour les étudiants à temps plein de famille à faible revenu.
- » Une bourse de 100 \$ par mois d'études pour les étudiants à temps plein de famille à revenu moyen.
- » Une bourse de 200 \$ par mois d'études, par enfant de moins de 12 ans, pour les étudiants à temps plein ayant des personnes à charge.



- » Des prêts et des bourses pour les étudiants à temps partiel, si vous êtes inscrit à au moins 20 p. 100 et moins de 40 p. 100 d'un programme complet d'études.
- » Jusqu'à 10 000 \$ en prêts pour les étudiants à temps partiel.
- » Une bourse de 1 200 \$ par année scolaire pour les étudiants à temps partiel de famille à faible revenu.
- » Des bourses de 40 \$ par semaine d'études pour les étudiants à temps partiel ayant jusqu'à deux enfants de moins de 12 ans, ou de 60 \$ par semaine d'études pour les étudiants à temps partiel ayant trois enfants ou plus de moins de 12 ans.

## Bourses additionnelles pour les étudiants ayant une invalidité permanente

L'aide financière ci-dessous peut être combinée à d'autres bourses :

- » Un montant de 2 000 \$ par année scolaire aux étudiants qui, selon une évaluation menée par leur province ou territoire, ont une invalidité.
- » Jusqu'à 8 000 \$ par année scolaire pour la Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente. Cette bourse couvre les coûts spécialisés liés à l'éducation des étudiants ayant une invalidité permanente

Votre admissibilité à un prêt entraînera l'évaluation automatique de votre admissibilité aux bourses canadiennes. (Il faut remplir une demande distincte seulement dans le cas de la Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente.)

Les prêts et bourses canadiens sont offerts partout au Canada, sauf au Québec, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut qui gèrent leur propre programme d'aide financière aux étudiants.

Veillez communiquer avec le bureau d'aide financière aux étudiants de votre province ou territoire de résidence permanente pour plus d'information sur les programmes offerts.

## Ai-je droit à du soutien pour les personnes ayant une invalidité permanente?

Pour être admissible, il faut :

- » que le bureau d'aide financière aux étudiants de votre province ou territoire estime que vous avez une invalidité permanente comme le définit le Programme canadien de prêts aux étudiants;
- » que vous soyez un citoyen canadien, un résident permanent ou une personne protégée;
- » être accepté ou inscrit dans un programme d'une durée d'au moins 12 semaines menant à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat offert dans un établissement d'enseignement agréé.

## Serais-je considéré comme ayant une invalidité permanente?

Pour commencer, il vous faut répondre aux questions suivantes :

- » Souffrez-vous d'une limitation fonctionnelle causée par un état d'incapacité physique ou mentale?
- » Est-ce que cette limitation réduit votre capacité d'exercer les activités quotidiennes nécessaires pour participer à des études universitaires ou collégiales de niveau postsecondaire ou pour obtenir un travail?
- » Est-ce que cette limitation fonctionnelle est censée durer toute votre vie?

Visitez **Cibleétudes.ca**, communiquer avec le Centre de service national de prêts aux étudiants, ou communiquez avec le bureau d'aide aux étudiants de votre province ou territoire de résidence permanente pour connaître les critères d'amissibilité complets ou obtenir la liste des documents nécessaires pour démontrer que vous souffrez d'une invalidité permanente.

## Soutien additionnel pour les personnes ayant une invalidité permanente

Au moment de commencer à rembourser vos prêts étudiants, vous pourriez profiter du Programme d'aide au remboursement. En vertu de ce programme, la dette des emprunteurs à faible revenu ayant une invalidité permanente sera réduite graduellement sur une période de 10 ans.

Les étudiants ayant une invalidité grave et permanente, qui ne peuvent travailler et qui ne seront jamais en mesure de rembourser leurs prêts, pourraient bénéficier d'une radiation de leurs dettes d'études



Pour en savoir  
plus, visitez le site  
**Cibleétudes.ca**

Ce document est aussi offert en braille, en gros caractères, sur disquette, sur cédérom et sur audiocassette. Il suffit de composer le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232) ou, au télécopieur, le 1-800-926-9105.